

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL986

présenté par

M. Huyghe, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Reda et M. Sermier

ARTICLE 4

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Tout électeur de la commune peut être destinataire de ces envois dématérialisés s'il en fait la demande en mairie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de ce texte est notamment de renforcer le caractère démocratique des EPCI. Il apparaît donc opportun que les convocations, comptes-rendus et autres documents émanant de l'EPCI puissent être adressés par courrier électronique de manière automatique aux les conseillers municipaux, mais encore à l'ensemble des électeurs de la commune s'ils en expriment le souhait.